

AVANT-PROPOS

Depuis plus de dix ans, les tribunaux sont devenus partie prenante des débats sur le privé dans la santé. Leur rôle a culminé avec le jugement controversé de la Cour suprême du Canada, en juin 2005, dans le cas *Chaoulli c. Québec*. Ce jugement sur étroite division, quatre juges en faveur, trois en défaveur, vise deux dispositions législatives du Québec qui interdisent aux assureurs privés de vendre des contrats d'assurance pour les soins de santé assurés par les régimes publics d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie. La majorité conclut que lorsque les délais d'attente pour les soins sont déraisonnables, cette prohibition porte atteinte au droit à la vie et au droit à la sécurité de la personne garantis par la Charte québécoise des droits et libertés. Cette conclusion de la Cour suprême renversait l'opinion des quatre juges des tribunaux du Québec qui s'étaient préalablement penchés sur la question. En effet, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec avaient rejeté la requête en jugement déclaratoire de Jacques Chaoulli et Georges Zeliotis.

Les réactions médiatiques au jugement de la Cour suprême ont été très vives partout au Canada. Les images utilisées ne manquent pas de force : bombe politique, véritable tsunami, dernière chance pour le système de soins, mise à mort des mythes du système, révolution politique. À peine trois mois après le jugement, en septembre 2005, un premier colloque se tient à l'Université de Toronto, dont on trouve le compte rendu dans un livre important : *Access to Care, Access to Justice*¹.

En-dehors de l'enceinte judiciaire, le débat a aussi souvent adopté une rhétorique aux accents catastrophistes. Par exemple, le 4 avril 2006, durant les audiences de la Commission parlementaire des affaires sociales à

1. Flood, Colleen, Kent Roach et Lorne Sossin (dir), *Access to care, access to justice, The Legal Debate Over Private Health Insurance in Canada*, University of Toronto Press, 2006.

l'Assemblée nationale du Québec, le premier organisme à être entendu fut la Fédération des médecins spécialistes. Son président d'alors, le D^r Yves Dugré, dénonçait la mainmise du public dans le système de santé québécois, citant comme rares équivalents Cuba et la Corée du Nord. Loin de contredire cette affirmation, le ministre de la Santé et des Services sociaux d'alors, le D^r Philippe Couillard, la reprenait à son compte dans le même débat, parlant de l'« un des seuls endroits au monde, avec Cuba et la Corée du Nord, à avoir un système de monopole d'État sur la santé. » Le 13 du même mois et dans la même enceinte, Michel Clair, ancien ministre péquiste, ex-président de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux et actuel président du Groupe Santé Sedna s'étonnait qu'on puisse penser que « production privée égale baisse de la qualité, exploitation des travailleurs, baisse de l'accessibilité, puis privatisation du financement », qualifiant ces idées de « légende universitaire »...

Ces exemples n'illustrent que trop bien le fait que souvent, les discours catégoriques ne reposent pas sur des connaissances solides. Ce que nous voulons montrer dans ce livre, c'est qu'il existe des données bien étayées et de nombreuses analyses qui permettent de faire une lecture différente de certains arguments et qui font prendre conscience des abus rhétoriques qui faussent les débats sur le privé en santé. Plus important encore, les auteurs identifient dans ces pages les défis que le système public doit relever et font état de plusieurs solutions émergentes qui sont autant de pistes à suivre.

Ce livre veut contribuer à établir les bases sur lesquelles un nouveau dialogue sur le rôle du privé dans la santé pourrait se dérouler.

Actuellement, le débat sur l'avenir du système de santé semble n'offrir aucune autre porte de sortie que le recours au privé comme solution universelle. Les données et les analyses qui suivent montrent pourtant que les arguments habituels concluant à la non-viabilité du système public sont scientifiquement peu fondés. En déconstruisant les discours qui alimentent le débat et en invitant à investir celui-ci en tant qu'il est une manifestation de la vie démocratique, nous espérons participer à l'élaboration de solutions qui permettront de renforcer le système public d'assurance maladie de sorte que toute la population puisse avoir accès à des services de santé de qualité, quand elle en a besoin.

Dès l'annonce de la décision de la Cour suprême, en 2005, le Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) a décidé d'inter-

venir dans le débat sur le privé dans la santé, non pour prendre position, mais pour soutenir le processus de prise de décision et pour informer le public en analysant les faits scientifiques et les expériences mondiales pertinentes. Ce réseau, qui est un regroupement informel des chercheurs québécois, a donc mis sur pied un groupe interdisciplinaire de chercheurs pour offrir un éclairage scientifique sur les enjeux liés au rôle du privé dans la santé. Grâce à un financement d'appoint et aux ressources d'encadrement du RRSPQ, ce groupe a contribué de façon significative à diffuser l'information la plus juste possible. Le RRSPQ tient à exprimer aux chercheurs sa sincère reconnaissance.

Ce livre représente l'aboutissement des travaux des membres de ce groupe de travail et des experts qui s'y sont ajoutés. Ces chercheurs ont choisi de se confronter à des questions plus larges que celles que présente l'actualité immédiate. Le débat public devra maintenant se poursuivre, en se basant sur les meilleures données scientifiques disponibles. Souhaitons que l'ouvrage aide à dépasser la polarisation qui a caractérisé le débat et qu'il donne à d'autres l'envie de soutenir et de réaliser de nouvelles recherches. Souhaitons, surtout, qu'il aide à trouver de façon démocratique des solutions aux problèmes bien réels du système de santé québécois.

Gilles PARADIS
Directeur scientifique
RRSPQ

Lionel ROBERT
Coordonnateur du comité éditorial